

Programme de Formation

Droit social: Feuille de paie - perfectionnement -CB

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse à un public varié, notamment aux assistantes et responsables des ressources humaines, ainsi qu'aux gestionnaires de paie. Toute personne impliquée dans le traitement des données de la paie sera également concernée par cette formation, qu'il s'agisse d'une prise de fonction ou d'une mise à jour des compétences.

En raison des évolutions fréquentes des lois et des réglementations, cette formation est particulièrement utile pour ceux qui souhaitent rester à jour dans le domaine du droit social et de la paie.



Objectifs pédagogiques

Les participants apprendront à maîtriser la réalisation d'un bulletin de salaire conforme aux exigences légales en vigueur. Ils seront formés sur les nouvelles valeurs et lois qui impactent les bulletins de salaire, ce qui est essentiel pour rester à jour dans un domaine en constante évolution.

Les stagiaires développeront une compréhension approfondie des différents éléments qui composent un bulletin de salaire, y compris les frais professionnels, les avantages en nature et les réglementations spécifiques au secteur du BTP.

Cette formation permettra aux participants de se familiariser avec les outils et les méthodes d'évaluation des compétences, renforçant ainsi leur capacité à gérer la paie de manière efficace et conforme.



Description

Cette formation a pour but de fournir aux participants les compétences nécessaires pour réaliser un bulletin de salaire conforme aux règles légales et conventionnelles, notamment dans le secteur du BTP. À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure d'appliquer les nouvelles valeurs et lois relatives aux bulletins de salaire.

Les participants aborderont

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE & LA LOI DES FINANCES POUR 2026

- SMIC
- Plafond de la sécurité sociale
- Frais professionnels : les limites d'exonération des allocations forfaitaires
- Titres restaurant
- Frais de transport collectif
- Avantage en nature véhicule

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2026

- Versement mobilité régional et rural
- Modification du taux vieillesse

BATYS COMPETENCES OCCITANIE – 61 RUE JACQUES FOURROUX, 34070 MONTPELLIER – 09 72 39 40 80 –

contact@occitanie.batyscompetences.fr – www.occitanie.batyscompetences.fr

SIRET : 398 699 124 00051 – RCS – Code APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 91340278234 auprès du préfet de la région Occitanie



- Contribution indemnités de rupture conventionnelle et de mise à la retraite
- Déduction forfaitaire pour frais professionnels
- Déduction forfaitaire de cotisations patronales sur heures supplémentaires

DÉCRET DU 10 SEPTEMBRE 2025

- Report des congés payés en cas de maladie pendant les congés
- Prise en compte des congés payés dans le calcul des heures supplémentaires

RÉFORME NOUVELLE RÉDUCTION GÉNÉRALE DÉGRESSIVE UNIQUE

NOUVELLES RÉGLES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Limite d'exonération salariale et CSG-CRDS
- Aides aux employeurs d'apprentis
- Réforme financement de l'apprentissage

NOUVEAUTÉS SUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL

- Limitation de la durée des arrêts de travail
- Nouveau congé supplémentaire de naissance
- Contrôle des arrêts de travail par l'Assurance maladie

ACTUALITÉS PAIE 2026 – CE QUI CHANGE POUR LES EMPLOYEURS

- Rappel réforme de la saisie des rémunérations et nouveau barème 2026
- Nouvelles grilles de taux neutre 2026
- Nouvel outil du BOSS : rescrits sociaux
- Ancienneté et activités sociales et culturelles du CSE
- Présentation du bulletin de salaire

La formation inclut une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. Les stagiaires participeront à des études de cas qui leur permettront de mettre en pratique les connaissances acquises. Un quiz sera proposé avant le début de la formation pour évaluer les compétences des participants et adapter le contenu en conséquence.

Chaque apprenant recevra un support et des documents numérisés pour faciliter leur apprentissage. La formation est conçue pour un effectif maximum de 10 participants, garantissant ainsi une attention personnalisée et un accompagnement de qualité.

La durée de la formation est d'une journée, soit 7 heures. La formation peut être sujette à des modifications en fonction de l'actualité et des nouvelles législations.



Prérequis

Pour participer à cette formation, il est recommandé d'avoir une connaissance préalable des lois de financement de la sécurité sociale et des finances.

Une expérience antérieure **en gestion de la paie est indispensable**, tout comme la capacité à comprendre, lire et écrire en français. La formation requiert également que les participants soient aptes à leur poste de travail, afin de garantir une application efficace des compétences acquises.



Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques de cette formation incluent une approche interactive et pratique. Avant le début de la formation, un quiz sera proposé afin d'évaluer les compétences de chaque participant. Cela permettra de personnaliser le contenu et de s'assurer que les objectifs de formation sont adaptés aux besoins des stagiaires.

La formation se déroulera selon une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. Les participants s'engageront dans des études de cas, ce qui leur donnera l'occasion de mettre en pratique les concepts abordés. Un support de formation ainsi que des documents numérisés seront fournis à chaque apprenant pour enrichir leur expérience d'apprentissage.



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation des compétences acquises durant cette formation sont intégrées tout au long du parcours de formation. Une évaluation initiale sera réalisée par le biais d'un quiz au début de la formation.

A la fin de la formation, une évaluation finale sera également effectuée pour mesurer les progrès réalisés par chaque participant, permettant ainsi d'assurer que les objectifs pédagogiques ont été atteints.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le démarrage de la session. Il est impératif que les candidats respectent ce délai pour garantir leur place.



Informations sur l'accessibilité

Des mesures spécifiques sont mises en place pour garantir l'accessibilité de cette formation aux personnes en situation de handicap. L'organisme de formation travaille en étroite collaboration avec un référent handicap, qui est disponible pour discuter des besoins individuels et adapter les modalités d'apprentissage en conséquence.

Les supports de formation sont également conçus pour être accessibles, afin de répondre aux exigences des participants ayant des besoins spécifiques en matière d'accessibilité. Cela inclut des documents numériques compatibles avec les technologies d'assistance.